



Circulaire 7756

du 24/09/2020

CPMS - Lutte contre le décrochage scolaire

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 5051

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 24/09/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Lutte contre le décrochage
-----------------------	----------------------------

Mots-clés	CPMS - Décrochage - Absentéisme
-----------	---------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Centres psycho-médico-social

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
	DGEO	0800/20000 info.dgeo@cfwb.be

Mesdames les Directrices de Centres PMS,

Messieurs les Directeurs de Centres PMS,

Dans le contexte sanitaire Covid-19, vous avez pu prendre connaissance des circulaires 7686, 7691 et 7725 relatives à la rentrée scolaire.

Comme vous le savez, les équipes éducatives vont construire des stratégies de différenciation, d'hybridation et de lutte contre le décrochage pendant le premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Ces stratégies et leur élaboration seront au cœur d'un dialogue constructif qui sera mené avec le DCO. En tant que Centre PMS, vous allez être également une ressource et un partenaire privilégié qui pourrez accompagner la création et la mise en œuvre de ces stratégies tant collectives qu'individuelles.

Des informations sont disponibles à cette adresse : <https://strategies-covid19-canevas.cfwb.be/>

La problématique du décrochage étant complexe, (probablement) en recrudescence avec la crise sanitaire, il est nécessaire de mobiliser tous les opérateurs extra ou parascolaires locaux impliqués dans l'éducation des élèves ou en contact direct et indirect avec eux, de manière à créer un réseau d'acteurs, qui pourront unir leurs forces pour « raccrocher » les élèves éloignés des apprentissages. Votre expertise sera précieuse dans ce processus qui doit être amorcé très rapidement.

Afin de suivre au plus près les situations inquiétantes des élèves absents, il a été demandé aux écoles de collaborer de manière étroite avec le Service du Droit à l'Instruction de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (SDI) afin d'assurer un suivi de l'absentéisme des élèves.

En effet, si malgré tous les efforts déployés, les stratégies mises en place, les accompagnements tentés, des situations d'absentéisme persistent, la prise en charge de ces élèves sera adaptée. Pour ce faire, il est prévu que les agents des équipes mobiles / Intervenants psycho-sociaux (EM/IPS) interviennent après le deuxième signalement d'absentéisme de l'élève par l'école. Ces agents seront chargés, en contact étroit avec l'école et le CPMS, d'effectuer un travail ambulatoire de « raccrochage » en collaboration avec les familles, mais également les acteurs locaux adéquats potentiellement concernés. Il est donc essentiel qu'une complémentarité entre tous les partenaires s'établisse de manière à développer une efficacité échappant à la redondance des interventions.

Il est à noter qu'il est tout à fait possible aux CPMS, en relation étroite avec les écoles, de solliciter les EM/IPS lorsque, après analyse, ils estiment qu'une intervention de deuxième ligne est nécessaire, sans pour autant que le SDI ne les ait mandatés. Il va de soi que l'action des services extérieurs doit se faire après une prise de connaissance de ce qui a été mis en œuvre par les services de première ligne et par l'école, dans le respect du travail entrepris par ceux-ci.

Un des enjeux majeurs de ce premier trimestre est l'accrochage scolaire de tous les élèves et votre travail de proximité sera un des éléments clés dans la manière dont nous parviendrons à ramener tous les jeunes qui s'en sont écartés, sur le chemin de l'école et/ou des apprentissages.

Je vous remercie pour le travail que vous réalisez au quotidien.

Caroline DÉsir

Ministre de l'Éducation